



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 22.1.2020

Nos réf. : D-20-000245
Vos réf. :

Mesdames, Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 20 novembre 2019 au sujet de la pétition pour l'interdiction des additifs nitrés dans tous les produits alimentaires pour protéger la santé des consommateurs : E249 (nitrite de potassium), E250 (nitrite de sodium), E251 (nitrate de sodium) et E252 (nitrate de potassium).

Les sels de nitrite et de nitrate sont couramment utilisés pour préserver la viande et d'autres produits périssables. Les nitrites et nitrates de potassium et de sodium sont des additifs alimentaires autorisés dans l'Union européenne.

Dans le cadre de la réévaluation des additifs, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a rendu un avis en juin 2017 et conclut que les nitrites et les nitrates ajoutés aux aliments aux niveaux autorisés sont sans danger pour les consommateurs en Europe. Il a été estimé que ces additifs contribuaient à moins de 5% de l'exposition totale aux nitrates. En effet, les nitrates sont également présents dans l'environnement et, de façon naturelle, dans certains aliments.

Suite à l'avis de l'EFSA, des travaux sont en cours à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin de caractériser les expositions aux nitrates par voie alimentaire propres à la France afin d'apprécier au plan national la situation d'exposition de la population et d'identifier les situations méritant une attention particulière.

Les incertitudes autour des nitrates et des nitrites concernent aujourd'hui leur conversion dans l'organisme en nitrosamine, substance classée cancérigène probable par le CIRC (2A). En particulier, l'association Fer-héminique et nitrites a été envisagée comme une explication du risque accru observé avec la consommation de viandes transformées et de charcuteries chez l'animal. J'ai souhaité que soient menées des expertises complémentaires sur ce point.

Madame Karine Jacquemart
Directrice générale de Foodwatch France

Madame Julie Chapon
Co-fondatrice de Yuka

Professeur Axel Kahn
Président de la Ligue contre le cancer

D'ores-et-déjà, l'un des objectifs du 4ème Programme national nutrition santé (PNNS) est d'inciter à l'amélioration des pratiques industrielles en s'appuyant sur les résultats de la recherche sur aliments transformés et ultra-transformés : caractériser les aliments ultra-transformés, dresser un état des lieux de l'utilisation des additifs dans les denrées et leur impact sur la santé et diminuer leur utilisation. Vis-à-vis des consommateurs, les nouvelles recommandations alimentaires du PNNS, publiées par Santé publique France en janvier 2019, incitent à réduire les aliments ultra-transformés, et à limiter la consommation de viande à 500g par semaine, dont 150g de charcuterie au maximum.

Mes services prendront votre attache afin d'organiser une rencontre sur ce sujet.

En vous assurant de mon écoute et de ma vigilance, je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN